



Rapport de présentation

BUDGET PRIMITIF 2016

Point n° 1

Table des matières

1.	Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier morose	5
1.1	Des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées pour des services de qualité	5
1.2	Des recettes de fonctionnement en diminution compte tenu du retrait des dotations de l'Etat	6
1.2.1	Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION	7
1.2.2	Une fiscalité modérée et attractive, aux produits évolutifs	7
1.3	Le maintien d'un bon niveau d'épargne malgré les baisses massives de DGF	10
1.4	Un niveau d'investissement soutenu	11
1.5	Des recettes d'investissement élevées assorties d'un faible recours à l'emprunt	12
2.	Les équilibres des budgets primitifs 2016 de COLMAR AGGLOMERATION	13
2.1	Le budget principal	13
2.2	Le budget annexe de l'eau potable	14
2.3	Le budget annexe de l'assainissement	16
2.4	Le budget annexe gestion des déchets	17
2.5	Le budget annexe des transports urbains	18
3.	Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie	20
3.1	Un budget au service de l'attractivité du territoire	21
3.1.1	COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive	21
3.1.2	COLMAR AGGLOMERATION, station touristique	23
3.2	Un budget au service de l'environnement et du développement durable	24
3.3	Un budget communautaire au service des habitants	26
3.4	Un budget au service des communes membres	27

Introduction

Le budget primitif 2016 de COLMAR AGGLOMERATION s'inscrit dans un contexte économique et financier morose offrant une perspective peu favorable en matière de croissance. Les réductions drastiques des dotations de l'Etat programmées sur la période 2014 – 2017 dans le cadre du plan de redressement des Finances Publiques ont d'ores et déjà durement frappé les collectivités, réduisant leurs marges de manœuvre et leur capacité d'autofinancement.

Pour mémoire, le plan de redressement de 50 Mds d'euros prévoit une contribution à hauteur de 19 Mds d'euros pour l'Etat, 20 milliards d'euros pour les organismes de sécurité sociale et 11 Mds d'euros pour les collectivités locales, dont 3,666 Mds pour les années 2014 et 2015, 3,666 Mds pour 2016 et 3,666 Mds pour 2017.

Confrontées aux mêmes contraintes budgétaires, les autres collectivités (Région et Département), partenaires habituels de COLMAR AGGLOMERATION, répercutent l'effort qui leur est demandé par une réduction de leurs concours financiers, en particulier pour le financement des projets d'investissements.

Le report de la réforme de la Dotation Globale Fonctionnement de 2016 à 2017 permet à COLMAR AGGLOMERATION de limiter l'impact de la baisse des dotations qui lui sont versées, sur son budget 2016, à la contribution au redressement des Finances publiques et dans une moindre mesure à la montée en puissance du FPIC. En 2017, COLMAR AGGLOMERATION devra supporter une diminution supplémentaire de DGF évaluée à plus de 600 K€ d'après les premières simulations compte tenu de la réforme.

Dans ce contexte particulièrement sombre pour les Finances Publiques, la gestion rigoureuse de COLMAR AGGLOMERATION a permis au fil du temps d'améliorer son niveau d'épargne brute et sa capacité propre à financer ses investissements. Les réserves financières constituées les années passées permettent ainsi à COLMAR AGGLOMERATION d'envisager sereinement l'avenir et de poursuivre une politique fondée sur :

- Un niveau d'investissements soutenu avec un programme de 22,64 M€ tous budgets confondus (dont 1,94 M € pour les ZA),
- Une pression fiscale modérée,
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de préserver un bon niveau d'épargne et par conséquent l'autofinancement,
- Un niveau d'endettement faible.

Il convient de rappeler que le budget primitif 2016 est bâti sur le périmètre des 14 communes historiques de COLMAR AGGLOMERATION.

Une décision modificative prenant en compte les éléments relatifs à l'intégration des 7 nouvelles communes sera soumise au vote du conseil communautaire recomposé avant l'été. Elle permettra de remodeler en toute transparence, pour les communes historiques et les communes entrantes, le budget de COLMAR AGGLOMERATION dans le cadre de son nouveau périmètre.

1. Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général économique et financier morose

Le budget primitif 2016 est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du conseil communautaire du 5 novembre 2015.

Dans la continuité des années précédentes, les efforts de gestion réalisés au fil du temps par COLMAR AGGLOMERATION permettent d'envisager sereinement l'avenir avec un budget primitif 2016 ambitieux qui se caractérise par un niveau d'investissements soutenu, une pression fiscale modérée et un endettement faible.

Les principaux indicateurs du budget consolidé, regroupant les éléments du budget principal mais également des budgets annexes eau, assainissement, déchets et transports de l'agglomération, sont les suivants :

1.1 Des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées pour des services de qualité

Les dépenses de fonctionnement consolidées des budgets de l'intercommunalité observent une progression globale contenue à + 0,77 % entre le BP 2015 et le BP 2016, soit + 544 400 €.

L'évolution des dépenses de fonctionnement par budget est retracée dans le tableau présenté en page suivante. De BP 2015 à BP 2016, les évolutions sont les suivantes :

- + 476 500 € pour le budget principal,
- - 170 200 € pour le budget eau,
- - 72 100 € pour le budget assainissement,
- + 77 800 € pour le budget déchets,
- + 232 400 € pour le budget transports.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (mouvements réels)				
	BP 2014	BP 2015	BP 2016	% variation
BUDGET PRINCIPAL	39 270 000,00 €	40 486 200,00 €	40 962 700,00 €	1,18%
EAU	8 180 000,00 €	7 756 000,00 €	7 585 800,00 €	-2,19%
ASSAINISSEMENT	5 950 000,00 €	5 849 200,00 €	5 777 100,00 €	-1,23%
GESTION DES DECHETS	10 220 000,00 €	10 196 200,00 €	10 274 000,00 €	0,76%
TRANSPORTS	6 710 000,00 €	6 828 100,00 €	7 060 500,00 €	3,40%
TOTAL	70 330 000,00 €	71 115 700,00 €	71 660 100,00 €	0,77%

1.2 Des recettes de fonctionnement en diminution compte tenu du retrait des dotations de l'Etat

Sur l'ensemble des budgets, les recettes de fonctionnement baissent de 0,79 % par rapport au budget 2015, soit une diminution de 672 800 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (mouvements réels)				
	BP 2014	BP 2015	BP 2016	% variation
BUDGET PRINCIPAL	47 540 000,00 €	47 328 600,00 €	46 977 300,00 €	-0,74%
EAU	10 470 000,00 €	9 934 500,00 €	9 992 800,00 €	0,59%
ASSAINISSEMENT	8 360 000,00 €	8 670 100,00 €	8 294 100,00 €	-4,34%
GESTION DES DECHETS	11 160 000,00 €	11 255 000,00 €	11 139 600,00 €	-1,03%
TRANSPORTS	7 930 000,00 €	8 040 900,00 €	8 152 500,00 €	1,39%
TOTAL	85 460 000,00 €	85 229 100,00 €	84 556 300,00 €	-0,79%

1.2.1 Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour COLMAR AGGLOMERATION

	CA 2013	CA 2014	CA 2015 prévisionnel (source DGCL)	Variation 2015/2014		2016 prévisionnel	Variation 2016/2015	
				différence en €	en %		différence en €	en %
DGF compensation CPS	9 076 542 €	8 977 958 €	8 782 018 €	- 195 940 €	-2,18%	8 460 000 €	- 322 018 €	-3,67%
DGF intercommunalité	4 392 401 €	3 963 718 €	3 360 310 €	- 603 408 €	-15,22%	3 080 000 €	- 280 310 €	-8,34%
DUCSTP	176 170 €	138 665 €	91 612 €	- 47 053 €	-33,93%	99 500 €	7 888 €	8,61%
TOTAL	13 645 113 €	13 080 341 €	12 233 940 €	- 846 401 €	-6,47%	11 639 500 €	- 594 440 €	-4,86%

La contribution de COLMAR AGGLOMERATION au redressement des Finances Publiques se traduit par une nouvelle réduction de 594 440 € des concours financiers qui lui seront alloués par l'Etat en 2016.

Au total, les pertes cumulées de dotations sur les années 2014, 2015 et 2016 seront de l'ordre **2 M €**.

Il convient de souligner qu'en dépit de la perte de dotations, les recettes de fonctionnement consolidées hors DGF de COLMAR AGGLOMERATION ne diminueront que de 78 360 € entre 2015 et 2016, tout en maintenant une pression fiscale modérée.

1.2.2 Une fiscalité modérée et attractive, aux produits évolutifs

Que ce soit en direction des entreprises ou des ménages du territoire, COLMAR AGGLOMERATION applique des taux d'imposition parmi les plus bas de France.

Ainsi, et conformément à ce qui avait été présenté lors des orientations budgétaires, les taux qui ont servi de base de calcul pour le présent document et qui seront proposés au vote de l'assemblée délibérante dans le cadre du budget primitif 2016 sont les suivants :

- **la cotisation foncière des entreprises (CFE) : Il est proposé de revaloriser le taux de CFE de 1,5% portant ainsi le taux de CFE à 24,39 %.** Pour mémoire, le taux de CFE était de **24,03 %** en 2015 et de 23,82 % de 2012 à 2014. Il convient par ailleurs de souligner que le taux moyen des Communautés d'agglomération se situe à 27,07 %.

- **maintien du taux de la Taxe d'habitation (TH) à hauteur de 8,27 %**, soit depuis 2011 un taux identique à celui transféré du Département dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.
- **aucun prélèvement effectué par COLMAR AGGLOMERATION au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** et donc maintien d'un taux voté à 0 %.
- **maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 50,60 %** tel que transféré à COLMAR AGGLOMERATION depuis 2011.
- **pas d'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** en 2015.
- **maintien du taux de versement transport à 0,65 %**. Selon une étude du GART, le taux moyen de VT appliqué par les agglomérations françaises comprises entre 100 000 et 150 000 habitants en 2012 était de 1,23 %.
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : maintien du taux de 2013 et 2014 à 7,95 %**. Le taux moyen national des intercommunalités se situe à 11,79 %.

Malgré cette modération des taux et en dépit de la conjoncture économique morose, COLMAR AGGLOMERATION soutient une bonne dynamique fiscale, reflet de son attractivité et du développement d'activités économiques variées sur son territoire.

En 2016, l'évolution globale des produits fiscaux du budget principal est estimée en léger recul de 1,07% compte tenu de la volatilité des produits de CVAE, dont les barèmes et les calculs de répartition entre collectivités du territoire sont effectués au niveau national. Liés au niveau d'activité et à la valeur ajoutée dégagée par les entreprises, les produits de CVAE tendent à diminuer dans le contexte d'une hypothétique sortie de crise pour la plupart des secteurs d'activité : comme indiqué lors du DOB, la plupart des chefs d'entreprises alsaciens revoient en effet à la baisse leurs prévisions de chiffre d'affaires pour 2016. La fermeture de MAHLE-PISTONS à INGERSHEIM en 2015 impacte également à la baisse les produits de CVAE.

Les autres recettes de fiscalité directe enregistrent une progression qui permet d'absorber une part des pertes de recettes de CVAE.

PRODUITS FISCAUX	Produits 2013	Produits 2014	Produits 2015 attendus	prévision 2016	variation 2016 en %	variation 2015 en VA
produit TH	9 392 181 €	9 488 646 €	9 677 306 €	9 770 000 €	0,96%	92 694 €
produit FNB	42 676 €	43 470 €	44 244 €	45 500 €	2,84%	1 256 €
produit TAFNB	112 846 €	126 463 €	135 583 €	145 000 €	6,95%	9 417 €
produit CFE	11 579 360 €	11 689 278 €	11 979 676 €	12 100 000 €	1,00%	120 324 €
CVAE	8 069 184 €	7 958 074 €	7 821 685 €	7 117 000 €	-9,01%	-704 685 €
IFER	689 856 €	741 128 €	747 800 €	760 000 €	1,63%	12 200 €
TASCOM	1 735 949 €	1 981 339 €	2 097 753 €	2 200 000 €	4,87%	102 247 €
Allocation TH	379 998 €	381 645 €	431 196 €	435 000 €	0,88%	3 804 €
DUCSTP	176 170 €	138 665 €	103 999 €	99 500 €	-4,33%	-4 499 €
RCE + ZRU	29 295 €	9 887 €	5 172 €	4 000 €	-22,66%	-1 172 €
DCRTP et FNGIR	1 282 158 €	1 231 768 €	1 231 768 €	1 232 000 €	0,02%	232 €
produits fiscaux totaux	33 489 672	33 790 363	34 276 182	33 908 000	-1,07%	-368 182

Le produit du versement transport est estimé à 6,55 M € pour 2016, soit une augmentation de 0,77% par rapport à 2015 (+ 50 000 €). Le produit de la TEOM est estimé à 9,2 M € pour 2016 en légère progression par rapport à celui de 2015 (9,11 M €), du fait de l'évolution des bases.

1.3 Le maintien d'un bon niveau d'épargne malgré les baisses massives de DGF

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2014	BP 2015	BP 2016	2015/2016
Dépenses de fonctionnement	70 330 000	71 115 700	71 660 100	0,77%
Recettes de fonctionnement	85 460 000	85 229 100	84 556 300	-0,79%
Epargne Brute consolidée	15 130 000	14 113 400	12 896 200	-8,62%
Remboursement du capital	1 900 000	1 842 000	1 765 100	-4,17%
Epargne Nette consolidée	13 230 000	12 271 400	11 131 100	-9,29%

L'épargne brute de COLMAR AGGLOMERATION s'élèvera à 12,896 millions d'€ en 2016 tous budgets confondus, en retrait de 1,2 million d'€ par rapport au BP 2015 et de 2,2 millions d'€ par rapport au BP 2013. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse substantielle des concours financiers alloués par l'Etat aux collectivités.

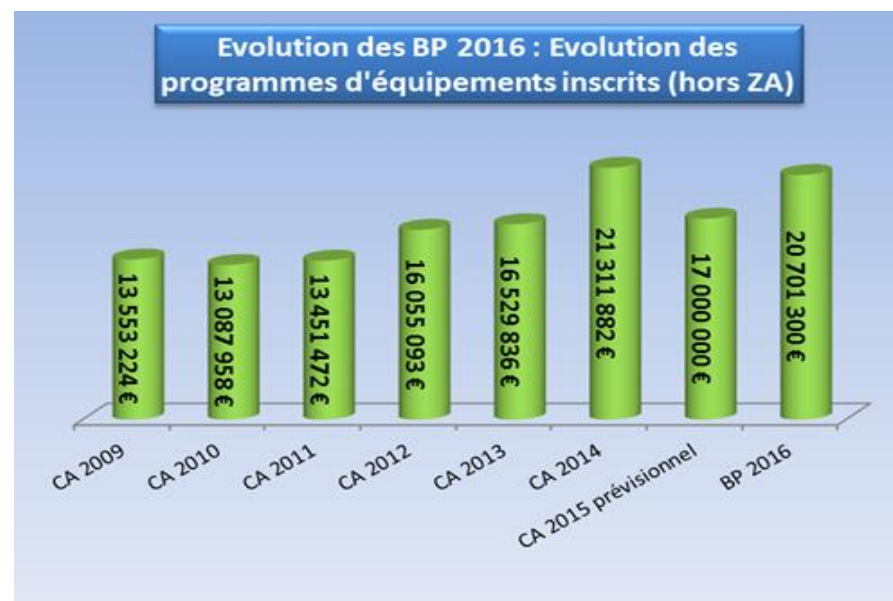
En dépit de ces restrictions draconiennes, COLMAR AGGLOMERATION parvient néanmoins à maintenir un bon niveau d'épargne. Déduction faite du faible remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette de COLMAR AGGLOMERATION sera de 11,13 millions d'€ en 2016, montant qui permet d'autofinancer une part très importante du programme d'investissements.

Il convient de souligner que sans les prélèvements effectués par l'Etat sur la Dotation Globale de Fonctionnement au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques, COLMAR AGGLOMERATION dégagerait une épargne brute prévisionnelle de près de 15 millions d'euros en 2016 d'un niveau équivalent à l'épargne brute prévue au BP 2014.

1.4 Un niveau d'investissement soutenu

Le programme d'investissements prévu par COLMAR AGGLOMERATION s'élève à 22,64 M€ pour 2016, dont 20,7 millions d'€ pour le budget principal et les quatre budgets annexes, et 1,94 M€ pour les ZA. Ce niveau élevé d'investissement s'inscrit dans le prolongement des programmes réalisés ces dernières années. Il permet à collectivité d'entretenir son patrimoine mais également d'enrichir celui-ci avec des réalisations nouvelles et de disposer d'équipements et de matériels performants pour rendre un service public de qualité ; il permet aussi de soutenir fortement l'économie, en particulier le tissu économique local.

Maintenir un haut niveau d'équipement sur l'agglomération, c'est satisfaire toujours mieux les besoins des administrés, c'est se situer dans une perspective positive de développement et c'est soutenir l'activité, donc l'emploi. Il faut remarquer l'investissement programmé atteint celui, record, de l'année 2014.



Le programme d'investissements 2016 (hors ZA) se répartit de la manière suivante dans les différents budgets :

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS (hors dette et ZA)	CA 2013	CA 2014	CA 2015 prévisionnel	BP 2016	% variation
BUDGET PRINCIPAL	8 352 722 €	9 347 049 €	6 700 000 €	10 274 300 €	53,35%
EAU	2 261 681 €	2 870 099 €	3 400 000 €	2 816 000 €	-17,18%
ASSAINISSEMENT	1 582 063 €	4 594 139 €	2 800 000 €	2 202 000 €	-21,36%
GESTION DES DECHETS	2 473 848 €	4 223 868 €	3 600 000 €	3 088 000 €	-14,22%
TRANSPORTS	1 039 765 €	276 728 €	500 000 €	2 321 000 €	364,20%
CAMPING	819 757 €	0 €			
Total (hors ZAE)	16 529 836 €	21 311 882 €	17 000 000 €	20 701 300 €	21,77%

Ces investissements viendront s'ajouter aux 163 millions d'€ déjà réalisés par COLMAR AGGLOMERATION durant ses 12 années d'existence.

1.5 Des recettes d'investissement élevées assorties d'un faible recours à l'emprunt

COLMAR AGGLOMERATION mobilise près de 75 % de ses besoins de financement de son investissement en fonds propres grâce :

- à sa bonne épargne nette (11,13 M €),
- au Fonds de Compensation de la TVA (1,32 M €),
- à une reprise anticipée du résultat du service des déchets (1,82 M €),
- au produit de la vente de terrains en zones d'activités (1,94 M €),
- aux subventions obtenues des partenaires financeurs (0,50 M €),

Ainsi, le recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire 2016 s'élève à 5,928 M €, représentant 25% de ses besoins de financement. A titre comparatif, le taux national moyen de recours à l'emprunt pour les agglomérations de même taille s'élève à 36 % (source DGCL). Pour COLMAR AGGLOMERATION, il s'agit naturellement d'une prévision. En effet au 31/12/2015, COLMAR AGGLOMERATION n'aura recours à aucun emprunt au titre du budget principal.

La répartition de ces emprunts d'équilibre inscrits au BP 2016 est la suivante :

Emprunts inscrits	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Budget Principal	4 480 000,00 €	2 435 000,00 €	4 226 700,00 €
Budget Eau	1 580 000,00 €	1 062 500,00 €	542 000,00 €
Budget Assainissement	970 000,00 €	178 000,00 €	- €
Budget Gestion des déchets			
Budget Transports	710 000,00 €		1 160 000,00 €
Budget Camping			
Total général	7 740 000,00	3 675 500,00	5 928 700,00

2. Les équilibres des budgets primitifs 2016 de COLMAR AGGLOMERATION

2.1 Le budget principal

BP pour 2016 - Budget Principal

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	10 274 300,00 €		1 340 100,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	117 000,00 €		4 226 700,00 € Programme d'emprunts
Dette récupérable	1 190 100,00 €		
Amortissement	166 000,00 €		4 540 000,00 € Amortissement
			1 640 600,00 € Autofinancement complémentaire
Total Investissement	11 747 400,00 €		11 747 400,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	40 962 700,00 €		46 977 300,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	4 540 000,00 €		166 000,00 € Amortissement
Autofinancement complémentaire	1 640 600,00 €		
Total Fonctionnement	47 143 300,00 €		47 143 300,00 €
Total des deux sections	58 890 700,00 €		58 890 700,00 €

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2016 du budget principal s'établissent à 40,962 M € contre 40,486 M € en 2015, soit une hausse contenue à 1,18% compte tenu:

- D'une légère augmentation du reversement de dotation de solidarité communautaire aux communes,
- De la prise en compte par COLMAR AGGLOMERATION de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de 59 communes au 1er juillet 2015 conformément à la délibération n°5 du 24 juin 2015 (dépense nouvelle équilibrée par des recettes),
- La mise en œuvre du schéma de mutualisation à travers des mises à disposition réciproques entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar, ainsi que le SCOT, contre refacturation.

Les autres dépenses de fonctionnement sont stables.

Les recettes de fonctionnement prévues au BP 2016 s'élèvent à 46,98 M € en 2016 contre 47,33 M € en 2015, en retrait de 351 000 € compte tenu de la réduction des dotations versées par l'Etat ; cette baisse est partiellement compensée par l'évolution des bases de fiscalité (CFE).

L'épargne nette du budget principal évolue en conséquence et s'établit à hauteur de 4,707 M € en 2016 nécessitant ainsi, compte tenu du besoin de financement des investissements, d'augmenter le recours à l'emprunt qui est inscrit à hauteur de 4,226 M € pour 2016 contre 2,435 M € en 2015.

	BP 2014		BP 2015		BP 2016	
Autofinancement (épargne nette)	6 880 000 €	47,51%	5 463 400 €	52,11%	4 707 500 €	45,82%
Emprunts	4 480 000 €	30,94%	2 435 000 €	23,23%	4 226 700 €	41,14%
Subventions	1 915 000 €	13,23%	1 723 000 €	16,43%	490 100 €	4,77%
FCTVA	1 205 000 €	8,32%	862 800 €	8,23%	850 000 €	8,27%
Total ressources d'investissement	14 480 000 €	100,00%	10 484 200 €	100,00%	10 274 300 €	100,00%

2.2 Le budget annexe de l'eau potable

BP pour 2016 - Budget Eau

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	2 816 000,00 €	- € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	133 000,00 €	542 000,00 € Programme d'emprunts
Amortissement	214 000,00 €	1 714 000,00 € Amortissement
		907 000,00 € Autofinancement complémentaire
Total Investissement	3 163 000,00 €	3 163 000,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	7 585 800,00 €	9 992 800,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 714 000,00 €	214 000,00 € Amortissement
Autofinancement complémentaire	907 000,00 €	
Total Fonctionnement	10 206 800,00 €	10 206 800,00 €
Total des deux sections	13 369 800,00 €	13 369 800,00 €

Les évolutions prévisionnelles en dépenses et recettes de fonctionnement de ce budget sont stables entre 2015 et 2016. Une progression de 0,6% des recettes est envisagée compte tenu d'une légère revalorisation de la part variable de la redevance eau. Elle permet de maintenir un bon niveau d'épargne brute à hauteur de 2,407 M € en 2016 contre 2,178 M € en 2015.

Déduction faite du remboursement en capital de la dette, l'épargne nette s'élève à 2,274 M € ; elle permet de financer plus de 80% des 2,816 M € dépenses d'équipements prévues en 2016 en limitant le recours prévu à l'emprunt à hauteur de 542 K€.

Budget Eau	BP 2014	BP 2015	BP 2016	% variation
Dépenses AERM ⁽¹⁾	4 000 000,00 €	3 534 900,00 €	3 500 000,00 €	-0,99%
Dépenses d'exploitation	4 180 000,00 €	4 221 100,00 €	4 085 800,00 €	-3,21%
Sous total fonctionnement	8 180 000,00 €	7 756 000,00 €	7 585 800,00 €	-2,19%
Dépenses d'équipement	4 260 000,00 €	3 108 000,00 €	2 816 000,00 €	-9,40%
Remboursement du capital	160 000,00 €	133 000,00 €	133 000,00 €	0,00%
Sous total investissement	4 420 000,00 €	3 241 000,00 €	2 949 000,00 €	-9,01%
Total dépenses	12 600 000,00 €	10 997 000,00 €	10 534 800,00 €	-4,20%
Reversement AERM ⁽¹⁾	4 000 000,00 €	3 534 900,00 €	3 500 000,00 €	-0,99%
Recettes d'exploitation	6 470 000,00 €	6 399 600,00 €	6 492 800,00 €	1,46%
Emprunt proposé	1 580 000,00 €	1 062 500,00 €	542 000,00 €	-48,99%
Recettes d'investissement	550 000,00 €	- €	- €	
Total recettes	12 600 000,00 €	10 997 000,00 €	10 534 800,00 €	-4,20%
Epargne brute	2 290 000,00 €	2 178 500,00 €	2 407 000,00 €	10,49%
Epargne nette	2 130 000,00 €	2 045 500,00 €	2 274 000,00 €	11,17%

2.3 Le budget annexe de l'assainissement

BP pour 2016 - Budget Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	2 202 000,00 €	10 000,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	325 000,00 €	Programme d'emprunts
Amortissement	170 000,00 €	1 404 000,00 € Amortissement
		1 283 000,00 € Autofinancement complémentaire
Total Investissement	2 697 000,00 €	2 697 000,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	5 777 100,00 €	8 294 100,00 € Recettes réelles de fonctionnement
Amortissement	1 404 000,00 €	170 000,00 € Amortissement
Autofinancement complémentaire	1 283 000,00 €	
Total Fonctionnement	8 464 100,00 €	8 464 100,00 €
Total des deux sections	11 161 100,00 €	11 161 100,00 €

Les recettes et dépenses de fonctionnement du budget d'assainissement prévues pour 2016 tiennent notamment compte des ajustements effectués pour apurer les reliquats des années antérieures du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de L'III (SIEPI) pour l'assainissement de la commune de Sainte Croix en Plaine. Par ailleurs, pour 2016, la contribution pour les eaux pluviales est ramenée à 1,974 M € compte tenu du besoin de financement du programme d'investissements prévu.

Budget Assainissement	BP 2014	BP 2015	BP 2016	% variation
Dépenses d'exploitation	5 950 000,00 €	5 849 200,00 €	5 777 100,00 €	-1,23%
Dépenses d'équipement	4 000 000,00 €	2 975 900,00 €	2 202 000,00 €	-26,01%
Remboursement du capital	350 000,00 €	330 000,00 €	325 000,00 €	-1,52%
Total dépenses	10 300 000,00 €	9 155 100,00 €	8 304 100,00 €	-9,30%
Recettes d'exploitation	8 360 000,00 €	8 670 100,00 €	8 294 100,00 €	-4,34%
Emprunt proposé	970 000,00 €	178 000,00 €	- €	-100,00%
Recettes d'investissement	970 000,00 €	307 000,00 €	10 000,00 €	-96,74%
Total recettes	10 300 000,00 €	9 155 100,00 €	8 304 100,00 €	-9,30%
Epargne brute	2 410 000,00 €	2 820 900,00 €	2 517 000,00 €	-10,77%
Epargne nette	2 060 000,00 €	2 490 900,00 €	2 192 000,00 €	-12,00%

Compte tenu de ces ajustements, l'épargne brute et l'épargne nette se situent à un niveau légèrement supérieurs à l'année 2014. En 2016, l'épargne brute s'élève à 2,51 M € et 2,19 M € pour l'épargne nette. Cette dernière permet de financer près de 100 % du programme annuel d'équipement du budget d'assainissement et de ne pas recourir à l'emprunt.

2.4 Le budget annexe gestion des déchets

BP pour 2016 - Budget Gestion des déchets

		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'équipement	3 088 000,00 €		400 000,00 € Recettes réelles d'investissement Programme d'emprunts
Amortissement	2 500,00 €		1 146 000,00 € Amortissement
			1 544 500,00 € Autofinancement complémentaire
Total Investissement	3 090 500,00 €		3 090 500,00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	10 274 000,00 €		11 139 600,00 € Recettes réelles de fonctionnement 1 822 400,00 € Reprise anticipée du résultat 002
Amortissement	1 146 000,00 €		2 500,00 € Amortissement
Autofinancement complémentaire	1 544 500,00 €		
Total Fonctionnement	12 964 500,00 €		12 964 500,00 €
Total des deux sections	16 055 000,00 €		16 055 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont stables progressant de 0,07% entre 2015 et 2016. Dans le périmètre actuel de COLMAR AGGLOMERATION (14 communes), les recettes de fonctionnement diminuent globalement de 1,03% compte tenu de la dissolution du SIEOMEC suite à l'intégration des communes du Ried Brun au 1^{er} janvier 2016 (190 000 € facturés pour les prestations déchèteries et la collecte des OM en 2015). La Décision Modificative qui sera présentée au Conseil Communautaire au début de l'été permettra d'intégrer de nouvelles recettes suite à la mise en place de la TEOM sur le nouveau périmètre intercommunal.

Le programme d'équipements pour 2016 s'élève à hauteur de 3,088 M € ; il est intégralement financé sur les fonds propres du budget, dont 59% par la reprise anticipée d'une partie du résultat 2015 (1,82M €), 28% par l'autofinancement prévisionnel de l'exercice et 13% par les autres recettes d'investissements (FCTVA, subventions)

2.5 Le budget annexe des transports urbains

BP pour 2016 - Budget Transports Urbains

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Dépenses réelles d'équipement	2 321 000,00 €	69 000,00 € Recettes réelles d'investissement
		1 160 000,00 € Programme d'emprunts
Amortissement	8 000,00 €	803 000,00 € Amortissement
		297 000,00 € Autofinancement complémentaire
Total Investissement	2 329 000,00 €	2 329 000,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses réelles de fonctionnement	7 060 500,00 €	8 152 500,00 € Recettes réelles de fonctionnement
		Reprise anticipée du résultat 002
Amortissement	803 000,00 €	8 000,00 € Amortissement
Autofinancement complémentaire	297 000,00 €	
Total Fonctionnement	8 160 500,00 €	8 160 500,00 €
Total des deux sections	10 489 500,00 €	10 489 500,00 €

Les dépenses d'exploitation augmentent de 3,4 % compte tenu du transfert par la Ville de Colmar à COLMAR AGGLOMERATION de six agents mis à disposition de la STUCE contre refacturation intégrale à la société de transport.

Côté recettes, le versement transport a été évalué de manière prudente (+ 50 000 € entre 2015 et 2016, soit + 0,77%) ; de plus, la prise en compte du versement transport des entreprises implantées sur le territoire des 7 nouvelles communes entrantes au 1^{er} janvier devrait permettre d'encaisser plus de recettes. Elles seront valorisées lors de l'élaboration de la Décision Modificative. En conséquence, l'épargne dégagée en 2016 à périmètre constant est en léger retrait par rapport à 2015.

Budget Transports	BP 2014	BP 2015	BP 2016	% variation
Dépenses d'exploitation	6 710 000,00 €	6 828 100,00 €	7 060 500,00 €	3,40%
Dépenses d'équipement	2 480 000,00 €	1 701 800,00 €	2 321 000,00 €	36,39%
Total dépenses	9 190 000,00 €	8 529 900,00 €	9 381 500,00 €	9,98%
Recettes d'exploitation	7 930 000,00 €	8 040 900,00 €	8 152 500,00 €	1,39%
Programme d'emprunts	710 000,00 €	- €	1 160 000,00 €	
Recettes d'investissement	550 000,00 €	489 000,00 €	69 000,00 €	-85,89%
Reprise anticipée				
Total recettes	9 190 000,00 €	8 529 900,00 €	9 381 500,00 €	9,98%
Epargnes brute et nette	1 220 000,00 €	1 212 800,00 €	1 092 000,00 €	-9,96%

Le programme d'investissements 2016 s'élève à 2,32 M € contre 1,70 M € en 2015, soit + 36% compte tenu notamment de la mise en place du système SAIEV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs) sur l'ensemble du réseau et l'aménagement des arrêts pour les personnes à mobilité réduite.

Ce programme sera financé pour moitié sur les fonds propres du budget (dont 1,09 M € d'épargne), l'autre moitié étant couverte par un emprunt d'équilibre.

3. Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie

Le premier objectif prévalant à l'intercommunalité et les communes ayant décidé de se regrouper pour exercer en commun certaines compétences, réside dans l'opportunité d'unir de manière solidaire leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir aux habitants du territoire des services performants, efficaces et au meilleur coût et qui ne sont pas à la portée des communes individuellement.

Cela passe par une optimisation, via la mise en commun des moyens humains, matériels et organisationnels relatifs aux missions confiées, mais également par la nécessité de disposer d'une vision stratégique à l'échelle la mieux adaptée de certaines politiques territoriales (économie, aménagement, transport, habitat), et enfin par la capacité de mobiliser des ressources financières en adéquation avec les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces ambitions pour le territoire.

Le présent budget 2016 de COLMAR AGGLOMERATION permet de poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route établie par les élus communautaires depuis sa création, et réaffirmée par l'ensemble des Maires lors de l'installation du nouveau conseil communautaire en avril 2014.

Le budget 2016 s'inscrit dans une perspective pluriannuelle de développement, de solidarité et d'attractivité territoriale.

Sans entrer dans les détails des différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement de COLMAR AGGLOMERATION, il convient de retracer les orientations et actions essentielles dans le cadre de cette présentation du BP 2016.

Ces orientations sont illustrées ci-après selon plusieurs axes : l'attractivité de la communauté d'agglomération, sa politique au service de l'environnement et du développement durable, son action au service des habitants et son soutien en direction des communes membres.

3.1 Un budget au service de l'attractivité du territoire

3.1.1 COLMAR AGGLOMERATION, une agglomération économiquement attractive

L'attractivité d'une agglomération est essentielle pour son dynamisme. Aujourd'hui, alors que les images et les commentaires circulent sans limite de quantité et de distance sur les réseaux sociaux du monde entier, il importe encore plus de veiller à ce que l'image d'une communauté, résultant de sa réalité, donne envie aux chefs d'entreprise d'investir, aux ménages de s'installer et aux touristes de séjourner.

Bien évidemment, l'attractivité d'une agglomération ne doit pas se limiter aux apparences. Il faut que dans la réalité quotidienne chacun s'y sente bien, à sa place, et conformément à ses attentes.

A l'heure où les territoires sont en compétition les uns avec les autres, l'attractivité passe en premier lieu par la capacité à attirer l'activité économique.

Dans un contexte économique toujours aussi incertain, priorité a été donnée pour la mandature en cours à l'action économique et à l'emploi par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération.

Cette stratégie s'appuie sur une volonté forte de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle est déployée dans une logique partenariale réaffirmée. Le territoire présente des atouts indéniables pour des entreprises à la recherche d'espaces de qualité à fiscalité attractive et proposant les services d'un centre urbain.

Cette stratégie s'articule autour de trois axes ;

→ **Axe 1 : poursuivre une politique de création et d'accueil d'entreprises :**

Cela se traduit dans le budget 2016 au travers de :

- 1,5 M € pour la poursuite des opérations de création ou d'extension de zones d'activités, avec 1,25 M € pour les travaux de viabilisation et d'aménagement de la zone d'activités de Horbourg-Wihr Sud (tranche 2) et 250 K€ pour la zone d'activités de Horbourg-Wihr Nord,

- 700 K € pour la réalisation de travaux de voirie dans les zones d'activités existantes (rue Lavoisier 2^{ème} tranche),
- 1,1 M € pour des études et des acquisitions foncières en vue de la création de nouvelles zones d'activités et 105 K € prévus pour l'extension de la zone d'activités du BIOPOLE.

→ **Axe 2 : renforcer un partenariat et un relationnel constants avec les entreprises et avec les organismes économiques institutionnels :**

Le partenariat se développe au travers de réunions régulières très transversales tenues avec les chefs d'entreprises et des représentants du monde économique, le soutien à l'emploi au travers de la Mission Locale (subvention de fonctionnement à hauteur de 186 000 € proposée en 2016) et le soutien constant à l'insertion professionnelle au travers de la commande publique locale.

→ **Axe 3 : renforcement du dispositif d'aides incitatif en complément de la politique de modération fiscale :**

COLMAR AGGLOMERATION intervient en direction des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire et ainsi créer des emplois. Elle le fait volontairement en coopération étroite avec la Région Alsace ou le Département du Haut-Rhin, de telle manière que les actions menées par les différents niveaux de collectivité s'ajoutent, et ne se fassent pas concurrence ou soient redondantes.

C'est notamment le cas du soutien apporté par COLMAR AGGLOMERATION aux entreprises via le fonds départemental d'aide à l'industrialisation (FDAI), pour lequel une enveloppe d'aide de 100 000 € est inscrite au BP 2016, laquelle vient s'ajouter au 1,61 M € de prêts accordés à ce jour par l'agglomération. 220 000 € sont également prévus au BP 2016 pour les aides matérielles aux entreprises.

Ces aides directes viennent s'ajouter à la modération fiscale pratiquée par COLMAR AGGLOMERATION, développée ci-avant.

3.1.2 COLMAR AGGLOMERATION, station touristique

COLMAR AGGLOMERATION dispose de **nombreux atouts touristiques**, tant historiques que géographiques, sur l'ensemble de son territoire.

L'attractivité d'une agglomération se construit. Ainsi, les communes contribuent au quotidien à la mise en valeur de son patrimoine et de son histoire et au développement culturel du territoire.

Rappelons, à titre d'exemple, que la Ville de Colmar a été classée station de tourisme par arrêté ministériel le 8 décembre 2014.

Ce label, très important pour la réputation de notre agglomération à l'extérieur et sa reconnaissance accrue par les professionnels du tourisme, vient saluer l'excellence de l'accueil, sous toutes ses formes, de nos 3,5 millions de visiteurs (dont 1,2 million durant les cinq semaines du marché de Noël).

L'attractivité passe également par les atouts muséaux de Colmar. Dans ce cadre, l'extension et la rénovation du nouveau musée Unterlinden, dont l'ouverture est fixée au samedi 12 décembre 2015, participera pleinement au rayonnement culturel de COLMAR AGGLOMERATION.

Cette attractivité résulte également de la présence des plus beaux villages chargés d'histoire et de ressources patrimoniales, et bien évidemment par le positionnement d'une partie d'entre eux en plein cœur du vignoble alsacien, sur la très renommée route des vins.

La communauté d'agglomération soutient la promotion et la bonne coordination des actions touristiques, notamment au travers :

- du versement de subventions aux offices de tourisme du territoire, à hauteur de 975 900 € pour l'OTSI de Colmar et 40 500 € pour celui de Turckheim en 2016,
- du soutien au tourisme d'affaires qui tend à se développer de manière coordonnée entre les trois principales agglomérations alsaciennes,
- de la mise en délégation de service public des campings de l'ill à Horbourg-Wihr et Colmar, et du Médiéval à Turckheim. L'accroissement des chiffres d'affaires respectifs de ces campings en 2015, ainsi que les investissements initiés par les délégataires afin d'en développer l'accueil, ne peuvent que conforter COLMAR AGGLOMERATION dans les choix opérés.

3.2 Un budget au service de l'environnement et du développement durable

Ce deuxième axe fort de l'agglomération, participant au bien-être des habitants d'un territoire et répondant à une volonté permanente d'amélioration du vivre ensemble, est décliné au travers du présent budget par le biais de différentes actions portées ou financées par COLMAR AGGLOMERATION.

Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement des politiques menées depuis plusieurs années sur notre territoire, d'autres sont initiées à l'aube du mandat qui vient de commencer, mais toutes contribuent à porter un regard positif sur l'avenir.

Parmi les actions menées par COLMAR AGGLOMERATION dans ce domaine, le budget primitif 2015 prévoit entre autres les interventions suivantes :

➤ **Actions pour la maîtrise de l'énergie :**

Depuis la mise en œuvre du dispositif en 2009, ce sont près de 900 logements qui ont bénéficié d'une aide pour des travaux d'économies d'énergie, pour un montant total de près de 900 000 €. Cela a permis ainsi, outre les économies réalisées par les citoyens pour leurs frais quotidiens de chauffage, d'éviter l'émission de 3 334 Téqu CO2 (dioxyde de carbone – source : VIALIS), sachant qu'une tonne de Co2 équivaut à 1 an de chauffage au gaz pour un logement de 3 pièces ou à 14 000 km de voiture en ville.

A ce titre, un montant de 500 000 € d'aides aux particuliers des 14 communes membres est inscrit au BP 2016.

➤ **Soutien à l'éducation à l'environnement :**

Le niveau d'activités effectuées dans ce domaine par l'observatoire de la nature ne cesse de progresser depuis 2010 et atteint des records avec plus de 2 000 journées-participants par an et par animateur, alors que la moyenne régionale pour des structures de taille similaire est de 1 800.

Le soutien annuel de COLMAR AGGLOMERATION à cette activité s'élèvera à 87 000 € en 2016.

➤ **Une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets :**

Les excellents résultats enregistrés par la communauté d'agglomération en matière de réduction des déchets et de valorisation matière sont le fruit de politiques de proximité diverses et pragmatiques, menées depuis plusieurs années aux côtés de ses partenaires, au premier rang desquels se trouvent les communes, mais également l'ADEME, Pôle habitat, Eco-emballages, le conseil départemental du Haut-Rhin.

Ces actions s'articulent de la manière suivante :

→ diminution à la source :

Cette diminution s'effectue via la mise en œuvre progressive d'une collecte en porte à porte des bio-déchets généralisée à l'horizon 2017 à l'ensemble des habitants de COLMAR AGGLOMERATION. Fin 2014, 48 000 usagers pratiquaient la collecte des biodéchets. Fin 2015, ils sont 53 000 à la pratiquer permettant ainsi de réduire considérablement la production d'ordures ménagères (passant ainsi de 30 118 tonnes en 2012 à 25 688 tonnes en 2014, pour une production de biodéchets de 1 907 tonnes en 2014). Pour 2015, les perspectives sont de 24 000 tonnes d'OMR et 2 800 tonnes de biodéchets collectés. Cette nouvelle collecte n'a induit aucune augmentation du taux de la TEOM et est soutenue financièrement par l'ADEME à hauteur de 545 000 €.

975 000 € de dépenses d'investissement sont prévues au budget 2016 pour la poursuite de la mise en œuvre de la collecte des biodéchets dont 450 000 € pour les équipements (bio seaux, poubelles bio, bornes...) et 515 000 € pour l'acquisition de deux nouvelles bennes pour la collecte.

Les performances attendues sont principalement : la diminution d'un tiers de la production d'ordures ménagères incinérées pour atteindre la performance moyenne par usager de 200 kg/an/hbt, une production moyenne de 37 kg/an/hbt de bio-déchets et l'augmentation de la proportion de déchets recyclés pour atteindre l'objectif du Grenelle qui est de 45 % de valorisation matière et organique.

Ce dispositif est complété par une l'action nouvelle, initiée par la Ville de Colmar lors de la campagne des municipales, et qui a pris une dimension intercommunale dans la mesure où les communes de Herrlisheim-près-Colmar, Ingersheim et Jepsheim ont également souhaité que COLMAR AGGLOMERATION puisse mettre à disposition des habitants concernés un couple de poules, dont l'une des caractéristiques est leur faculté de manger en moyenne environ 150 kg de déchets alimentaires par an.

Les premières mises à disposition ont été réalisées comme prévu au printemps 2015. Fin mai 2015, 215 foyers candidats répartis sur les 4 communes concernées ont eu la joie de se voir remettre un couple de poules.

Enfin, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, COLMAR AGGLOMERATION participe à la réduction à la source des déchets grâce à ses actions de prévention auprès d'un large public, notamment des élèves des écoles de l'agglomération.

→ multiplication des filières et des conditions de tri sélectif en direction des usagers :

COLMAR AGGLOMERATION améliore l'accès au tri volontaire pratiqué par ses usagers, notamment au travers d'un déploiement toujours plus important de bornes de tri sélectif (acquisition et installation de conteneurs enterrés prévues à hauteur de 880 000 € en 2016), mais également grâce à son ambitieux programme de rénovation de ses déchèteries.

Ainsi, l'année 2014 a permis de voir l'achèvement et l'ouverture du nouveau centre de recyclage de l'Ill à Horbourg-Wihr, dont le coût des travaux s'est élevé à 1,47 M €. En 2015, c'est la toute nouvelle déchèterie du Ladhof qui a été mise en service. Ce projet dont le coût des travaux s'élève à 1,80 M €, subventionnés par l'ADEME et le conseil départemental du Haut-Rhin, a permis de créer une ressourcerie et des nouvelles filières de collecte (plastiques, déchets ménagers spéciaux de manière permanente...).

Les premiers crédits relatifs à la création d'une nouvelle déchèterie Europe à Wintzenheim, pour un coût total de 2,615 M €, sont inscrits au BP 2016, de même que l'aménagement de nouveaux quais de transferts.

3.3 Un budget communautaire au service des habitants

La communauté d'agglomération a, de par ses missions de service public confiées par les communes, également vocation à intervenir, directement ou par l'intermédiaire d'un délégataire ou d'un prestataire, pour satisfaire les besoins quotidiens de ses habitants. Cette intervention se doit d'être de qualité et efficiente.

C'est dans cet esprit que les élus communautaires impulsent les orientations stratégiques, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs correspondant aux services des transports et déplacements, de l'eau et de l'assainissement individuel et collectif, de la politique de logement et de l'accueil des gens du voyage, des loisirs (base nautique, animations d'été...), des fourrières animale et automobile.

Les moyens consacrés en 2016 à certaines d'entre elles sont les suivants :

➤ **Les transports urbains** dont le budget représente quelque 10,489 M € en exploitation et en investissement en 2016. Il est important de souligner que, compte tenu du mode de délégation à contribution financière et forfaitaire conclu avec la STUCE, n'apparaissent pas dans ce budget les recettes liées à la billetterie, ces dernières étant directement encaissées par la STUCE et défalquées du montant de la contribution versée par COMAR AGGLOMERATION.

Ce service, dont les coûts sont couverts intégralement par les produits du versement transport et de la billetterie, les dotations reversées de l'Etat et du département et quelques produits accessoires, permet de réaliser plus de 2 millions de kilomètres par an, dont 90 % sont effectués par des bus fonctionnant au gaz naturel véhicule (GNV).

Des investissements sont programmés par COLMAR AGGLOMERATION à hauteur de 2,3 M € en 2016, comprenant notamment le remplacement de deux bus (760 K€), du système SAIEV, Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (1 M €) et la mise en accessibilité des quais de bus pour les personnes à mobilité réduite (420 K€).

Il est important de souligner depuis 2014 la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Cette mesure incitative, initiée par la Ville de Colmar, et étendue à l'ensemble des 14 communes de l'agglomération, connaît un vif succès. En 2015, ce sont environ 1 000 familles qui ont bénéficié du dispositif pour un coût global à charge de l'agglomération de 125 000 €.

➤ **La poursuite de la réalisation du schéma communautaire des pistes cyclables** suit son cours, avec le soutien du Conseil Départemental du Haut-Rhin avec, en 2016, la finalisation programmée des liaisons Sundhoffen – Horbourg-Wihr, Turckheim - Ingersheim et Sundhoffen – Colmar,

➤ **L'exploitation 2016 des réseaux d'eau et d'assainissement** se situe dans le prolongement des années précédentes, le tarif pratiqué est parmi les plus bas de France (2,74 € hors TVA / m³ sur la base d'une facture moyenne de 120 m³ par an et tenant compte de l'application des redevances de l'agence de l'eau Rhin Meuse relativement élevées sur notre secteur). En 2016, ce tarif évoluera de manière marginale sur la seule part variable de la redevance de l'eau.

Au total, en 2016, l'exploitation de ces réseaux représente des dépenses réelles à hauteur de 7,58 M € pour le budget de l'eau et 5,77 M € pour celui de l'assainissement.

3.4 Un budget au service des communes membres

La communauté d'agglomération, du fait de sa bonne gestion, de l'esprit de solidarité affirmé dès son origine, mais également de par les mécanismes financiers qui lui sont applicables, est un formidable outil de soutien à ses communes membres.

Ce soutien technique et financier se manifeste au quotidien, pouvant aller de petits détails d'organisation jusqu'à des aides directes massives aux projets d'équipements portés par les communes.

Le budget 2016 illustre ces soutiens, notamment au travers de :

➤ **La réalisation de programmes conséquents d'investissement au titre de l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales** pour le compte des communes et pour un montant total de 7,007 M € répartis comme suit :

- 2,816 M € pour l'eau potable
- 2,202 M € pour les eaux usées
- 1,989 M € pour les eaux pluviales

➤ **Le soutien aux projets d'équipements des communes au travers du fonds de concours versé par COLMAR AGGLOMERATION**, avec l'inscription pour l'année 2016 d'une enveloppe de 1,82 M €.

Le conseil communautaire a en effet confirmé en décembre 2014 son soutien apporté aux projets portés par ses communes membres, en votant une **enveloppe pour l'aide aux investissements fixée à hauteur de 4,5 M € pour la première moitié du mandat** et portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Cette enveloppe a été répartie entre les communes au prorata de leur nombre d'habitants. La solidarité de la Ville de Colmar, qui a décidé de n'être aidée que sur la base de 60 000 habitants au lieu de 69 000, a permis de rendre disponible une enveloppe de 914 775 € qui a été répartie entre les 13 autres communes au prorata du nombre d'habitants.

➤ **Le renforcement de la mutualisation des moyens entre COLMAR AGGLOMERATION et ses communes membres :**

L'année 2016 permettra de mettre en œuvre le schéma de mutualisation qui doit être adopté fin 2015. Il est par ailleurs parallèlement tenu compte d'un certain nombre de mises en commun déjà opérationnelles par le biais de mises à disposition de service ou de matériels. L'instruction des autorisations d'urbanisme des 13 communes membres hors Colmar en lieu et place de la DDT est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2015. Le budget 2016 prévoit le financement de ces missions, équilibré en dépenses et en recettes, via une prise en charge des frais afférents par les communes concernées évaluée à 316 K€.

Sur la base de l'ensemble des éléments de ce rapport, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances en date du 3 décembre 2016,

Après avoir délibéré,

ARRETE

Les différents budgets primitifs 2016 en équilibre aux montants suivants :

Budget Principal	
<i>Section d'investissement</i>	11 747 400,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	47 143 300,00 €
Total des deux sections	58 890 700,00 €
Budget annexe de l'Eau	
<i>Section d'investissement</i>	3 163 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	10 206 800,00 €
Total des deux sections	13 369 800,00 €
Budget annexe de l'Assainissement	
<i>Section d'investissement</i>	2 697 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	8 464 100,00 €
Total des deux sections	11 161 100,00 €
Budget annexe de la Gestion des déchets	
<i>Section d'investissement</i>	3 090 500,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	12 964 500,00 €
Total des deux sections	16 055 000,00 €
Budget annexe des Transports urbains	
<i>Section d'investissement</i>	2 329 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	8 160 500,00 €
Total des deux sections	10 489 500,00 €
Budget de la Zone d'Activités des ERLÉN	
<i>Section d'investissement</i>	250 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	250 100,00 €
Total des deux sections	500 100,00 €
Budget des Zones d'Activités Economiques	
<i>Section d'investissement</i>	- €
<i>Section de fonctionnement</i>	1 941 000,00 €

APPROUVE

- le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 974 000 € pour la contribution pour eaux pluviales du budget général au budget annexe de l'assainissement.

DECIDE de

- fixer le taux de la contribution foncière des entreprises à 24,39 %,
- maintenir le taux de la taxe d'habitation à 8,27 %,
- maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 0 %,
- maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 50,60 %,
- maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,95 % pour l'ensemble des communes de l'agglomération,
- effectuer une reprise anticipée du résultat 2015 au budget de la gestion des déchets pour un montant de 1 822 400 € et de les affecter au financement du programme d'équipements dudit budget.

Le Président,